

Charte des éducateurs

L'éducateur à la responsabilité technique, tactique, physique et morale des joueurs.

- **Toutes les équipes ont droit à la même qualité d'entraînement** : il n'y a pas que l'équipe A qui compte
- **Respect du dirigeant** : il n'est pas la bonne à tout faire !
- **Assister** chaque fois que cela est possible aux **matches des autres catégories**
- Séances d'entraînement **plaisantes et variées**
- **Arriver toujours** le premier au stade et veiller à partir après le départ de tous les joueurs présents à l'entraînement
- **Responsabilité** de l'entretien du **matériel attribué** en début de saison
- **Respect de la politique sportive** du Conseil d'Administration
- **Respect des jeunes et rôle social** en cas de problème, remonter les informations au niveau du CA
- **Management** des ressources humaines : adéquation des entraîneurs avec nos objectifs sportifs et mise en place d'un contrat signé entre les deux parties devant être respecté. Pourquoi penser à une prime d'objectif : indemnité de base de X€ et si objectif atteint une prime de Y€. L'indemnité ne doit pas être un dû mais le fruit d'un travail accompli bien fait.
- **En cas d'absence prévenir impérativement le responsable de cycle. Les absences seront prises en compte dans le montant des indemnités versées en fin de mois**

Objectifs sportifs individuels saison 2005-2006 :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vandoeuvre le :

Signature :
Nom éducateur :

Signature :
Le Président